

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

**Arrêté du 13 mai 2026
relatif à une demande de reconnaissance des qualifications requises pour exercer la
responsabilité scientifique d'un musée de France**

La ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.442-8 et R.442-5 ;

Vu la demande de Mme Léa Charliquant en date du 1^{er} avril 2026,

Arrête :

Article 1^{er}

Il ressort des éléments du dossier transmis par Mme Léa Charliquant en date du 1^{er} avril 2026 qu'elle présente les qualifications requises pour exercer la responsabilité des activités scientifiques du musée des Beaux-Arts de Vannes.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture.

Fait le 13 mai 2026

Pour la ministre de la culture et par délégation,

Le sous-directeur de la politique des musées

PIERRE OUVRY